

ABUS DE BIENS SOCIAUX...

J'avais, en son temps, fait remarquer que le choix consensuel de Nicole NOTAT à la présidence de l'UNEDIC n'était pas aussi innocent qu'on voulait nous le faire croire. Pour engager le processus de destruction de l'assurance chômage, il fallait s'assurer le concours de la CFDT.

Sous le titre: *«L'ASSURANCE CHÔMAGE NE VEUT PAS SEULEMENT INDEMNISER - L'UNEDIC SUBVENTIONNE L'EMPLOI»*, *Ouest-France* nous apprend, qu'avec la complicité de la CFDT, de la CFTC et de la CGC, l'UNEDIC a décidé:

«de placer les chômeurs longue durée en entreprise plutôt que se contenter de les indemniser: l'Unedic passe à l'acte et débloque 500 millions pour créer 13.000 emplois dès cette année. Petite révolution en vue».

Heureux chômeurs, qui faute d'être embauchés (c'est à dire retrouver un emploi), vont être *«placés»* dans des entreprises, grâce, nous apprend *Ouest-France* *«à onze conventions passées par les Assedic avec les employeurs».*

On admirera le style du pieux rédacteur d'*Ouest-France*: *«conventions passées avec les employeurs».* En réalité, il s'agit de 11 conventions passées avec des employeurs. Mais quels employeurs? Pour le savoir, il faut se reporter à un renvoi, en tout petit caractère, à la fin de l'article et voilà ce que ça donne:

«Les onze conventions agréées à ce jour par l'UNEDIC concernent essentiellement des associations patronales plutôt que des entreprises à Annecy, Besançon, Grenoble, La Rochelle, Marseille, Roubaix, Toulouse, Versailles, Martine Aubry et son association «Face» sont partie prenante d'un accord à Marseille».

Comme on peut le constater, il n'est nullement question *«d'entreprises»* mais *«d'associations patronales».* Autrement dit, le *«salaire différé»* qui finance le régime d'assurance chômage censé être utilisé pour indemniser les chômeurs va être détourné au profit de 10 *«associations patronales»* et une association *CFDT-patronale* récemment créée par Martine Aubry et le Président CNPF.

Pendant ce temps là, les allocations dues aux chômeurs vont encore se réduire comme une peau de chagrin. Il est vrai que la CGT et la CFDT, sous couvert d'associations de chômeurs, s'agitent beaucoup pour obtenir une augmentation des fonds sociaux, autrement dit de l'assistantat aux dépens des droits ouverts par l'assurance chômage qui, rappelons-le, a été créée par convention collective.

Mais et jusqu'à preuve du contraire, dans le cadre de la sacro-sainte économie de marché, la finalité d'une entreprise est de produire et d'écouler sa production. Elle ne saurait être assimilée à une association caritative (auquel cas mieux vaudrait placer directement l'abbé Pierre à la tête du CNPF), et on ne voit pas comment, même avec le concours de l'UNEDIC les entreprises pourraient durablement embaucher des salariés en surnombre par rapport à leurs besoins. A moins que derrière le *«caritatif»* ne se dissimule une opération sordide tendant à progressivement substituer à une main d'œuvre rémunérée en fonction des conventions et accords, une main d'œuvre *«placée»* taillable et corvéable à merci.

Dans ce cas, on comprendrait mieux les libéralités dont on fait preuve les entreprises capitalistes qui ont versé à la FACE (*Fondation Agir Contre l'Exclusion*) de Martine AUBRY la coquette somme de 34 millions de francs auxquels vont s'ajouter les 500 millions de détournement dont est victime l'UNEDIC. Mais l'argent des chômeurs n'est pas perdu pour tout le monde. Martine Aubry et ses amis de la CFDT, n'ont pas de souci à se faire. Leur avenir est assuré. Décidément, la lutte contre l'exclusion est une affaire qui marche!

Mais ne peut-on pas se poser la question: dans le cas des libéralités patronales et dans celui du détournement des fonds de l'UNEDIC, n'y a-t-il pas abus de biens sociaux? ... On va probablement nous répondre

que, juridiquement, les précautions ont été prises.... Nous n'en doutons pas! Il reste alors aux travailleurs actifs ou chômeurs de se mobiliser, non pour augmenter de dérisoires indemnités «*de fonds sociaux*», mais pour la défense de leurs droits en demandant des comptes à la CFDT et à ses complices.

Mais agir comment? ...Assurément, mais pas seulement par le bulletin de vote!

Alexandre HÉBERT.
